

SYNDICAT MIXTE du SCOT ROVALTAIN-Drôme-Ardèche

1, rue Roland Moreno

26300 ALIXAN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL du
SYNDICAT MIXTE DU SCOT ROVALTAIN
Drôme-Ardèche**

Le 13 juin 2023 à 18h30, le Comité syndical s'est réuni à Valence sous la présidence de Lionel BRARD, Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames CLEMENT, GAUCHER, GUILLON, JUNG, ROSSI, Messieurs ANGELI, BARNERON, BONNET, DARD, DUCLAUX, EYSSAUTIER, GAUTHIER, HOURDOU, LABADENS, LARUE, MIZZI, MORIN, ROMAIN, TEUFERT, VALETTE, VALLA, VASSY.

Pouvoirs : de CHAZAL à GIRARD, de DUBAY à MIZZI, de GENTIAL à GUILLON, de LAMBERT à ANGELI, de PLACE à BARNERON, de ROBIN à TEUFERT.

Date de convocation : 2 juin 2023 - Nombre de délégués en exercice : 42 - Nombre de délégués présents : 22 - Nombre de pouvoirs : 6

Objet : Approbation du Compte Administratif 2022

Vu les articles L5211-1 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Entendu le rapport présenté par le vice-président,

Considérant le Compte Administratif du budget 2022 faisant apparaître les résultats suivants :

En fonctionnement, l'exercice 2022 est excédentaire de 62 450,63€, montant auquel s'ajoute l'excédent de l'exercice antérieur de 185 727,67 €.

En investissement, l'exercice 2022 est déficitaire de 24 848,83 € montant auquel s'ajoute l'excédent antérieur de 316 029,69 €.

Le résultat cumulé de fonctionnement est un excédent de 248 178,30 €.

Le résultat cumulé d'investissement est un excédent de 291 180,86 €.

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2022	428 104,40 €	490 555,03 €	62 450,63 €
Résultat antérieur reporté		185 727,67 €	185 727,67 €
Résultat 2022			248 178,30 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2022	35 075,83 €	10 227 €	- 24 848,83 €
Résultat antérieur reporté		316 029,69 €	316 029,69 €
Résultat 2022			291 180,86 €

Soit un résultat toutes sections confondues de : 539 359,16 euros.

Syndicat mixte SCOT Rovaltain Drôme-Ardèche –Délégation du Comité syndical n°23-06

Le Président se retire lors du débat et du vote.

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré :

Pour : 22 délégués dont 6 disposants d'un pouvoir soit 28 voix.

Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE

- **D'approuver** le Compte Administratif de l'exercice 2022 tel que présenté,

- **D'autoriser et mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 13 juin 2023 et ont signé au registre tous les membres présents.

Lionel BRARD

Président

